

La lettre de l'Opération



L'Arche des Chiros

Edito

Après une météo faisant hésiter même les plus téméraires des chauves-souris à sortir un orteil, les voici enfin de retour dans les airs ! Dans ce nouveau numéro de L'Arche des Chiros, on confectionne des gîtes sur-mesure, on préserve les gîtes dans les clochers et les bâtiments agricoles, on part aussi dans les Alpes d'Azur où se dessine un réseau de Refuges pour le Petit rhinolophe et de nombreuses autres espèces. À l'heure où paraît cette Arche, le printemps devient estival, c'est donc aussi l'occasion de vous donner conseils et astuces pour favoriser l'installation des chauves-souris dans les gîtes artificiels ou pour savoir que faire lorsqu'un juvénile tombe de sa colonie. Bonne lecture sous le soleil !

Mélanie Dunand, Chargée de mission SFPEM



Sommaire

- Limousin : des chauves-souris dans les églises et les ouvrages d'art p2
 - Bilan de l'Opération Refuge en Bretagne p2
 - Les fermes et les paysages agricoles : le gîte et le couvert pour nos amies les chauves-souris ! p3
 - Le Parc national du Mercantour et la Communauté de communes Alpes d'Azur s'engagent pour les chauves-souris ! p4
 - Des aménagements pour les chauves-souris p5
 - Du concret p8
- Un bébé chauve-souris hors du gîte ? Pas de panique !
Le gîte artificiel à chauves-souris
18^{èmes} Rencontres Nationales Chauves-souris

juin 2021

n°10

Limousin : des chauves-souris dans les églises et les ouvrages d'art

Présentation des actions menées pour les refuges par David Martins-Baltar, stagiaire au GMHL dans le cadre de sa licence professionnelle des métiers de la protection et de la gestion de l'environnement.

L'une de mes missions pour ce stage d'une durée de 6 mois est d'inventorier un maximum d'églises et d'ouvrages d'art sur les communes de l'ex région Limousin, tout en conseillant les élus pour leur permettre d'aménager convenablement les bâtis dont ils ont la gestion. La problématique des églises est un sujet qui est abordé dans le plan régional d'action de Nouvelle-Aquitaine en faveur des chiroptères avec la fiche d'action n°5 qui vise à protéger les gîtes dans les bâtiments. Ces gîtes étant menacés dans les églises par la gestion qui est faite, il en découle alors un besoin d'informer et de conseiller les élus des communes. La majeure partie du temps, les ouvertures des combles sont bouchées par des grillages pour éviter l'entrée des pigeons et des choucas. Cela vient du fait qu'ils entraînent un coût d'entretien pour les maintenir propres. En effet, ces oiseaux amènent dans les combles et le clocher des branchages, des plumes et un nombre conséquent de fientes. Mon rôle dans ce projet est de conseiller les élus lorsque je vais prospecter les églises. Pour faciliter la diffusion du savoir nous avons rédigé une plaquette pour informer les particuliers comme les professionnels, sur des aménagements simples à faire dans les milieux bâtis. Un exemple d'aménagement est de laisser une ouverture d'une largeur de 40 cm et d'une hauteur de 7 cm dans les grillages installés ce qui empêche l'entrée des oiseaux non désirés, il est alors important de bien veiller à protéger convenablement les ouvertures pour éviter que les chiroptères ne se blessent en entrant.

Les ouvrages d'art constituant également une source de gîtes pour les chiroptères, une plaquette à destination des acteurs s'occupant de ces ouvrages a également été rédigée pour permettre la prise en compte des chiroptères principalement lors des travaux de réfection des ouvrages d'art comme les ponts. L'opération « Refuge pour les chauves-souris » sera alors déclinée tout au long des interventions sur le terrain.



Christel Sagniez - Pixabay

Bilan de l'Opération Refuge en Bretagne

Plus de 220 Refuges ayant été créés en Bretagne depuis 2006, le besoin devenait de plus en plus criant de faire le point sur l'opération et de reprendre contact avec l'ensemble des signataires, pour mieux les connaître (leurs chauves-souris, leurs réalisations, leurs attentes...). C'est l'une des missions de Lucie Golfier, service civique au Groupe Mammalogique Breton jusqu'en août 2021. Une synthèse des résultats de cette enquête vous sera présentée dans un prochain numéro.

Les fermes et les paysages agricoles : le gîte et le couvert pour nos amies les chauves-souris !

Les Deux-Sèvres accueillent 23 des 35 espèces de chauves-souris métropolitaines. De par l'étendue de son paysage bocager, le département a une responsabilité majeure dans la conservation des chauves-souris, notamment lors de leur phase d'activité. En effet, le bocage et son réseau de haies sont particulièrement attractifs pour la chasse et le déplacement des chauves-souris. Les bâtis aux alentours leur servent ainsi de lieu de repos et leur offrent des conditions idéales pour mettre bas et élever leurs petits (obscurité, proximité avec les terrains de chasse, à l'abri de certains prédateurs).

L'association Deux-Sèvres Nature Environnement a donc lancé le programme « Chiroptères et bâtis agricoles » afin d'améliorer nos connaissances sur les populations de chauves-souris évoluant dans ces zones bocagères et les bâtiments associés. Ce programme permet ainsi de mieux les conserver en sensibilisant les différents acteurs du monde agricole et en préservant les colonies qui gîtent dans les bâtiments.

L'association ne possédant que peu de connaissances sur les populations qui fréquentent le bocage du sud-est du département, la première phase du programme s'est donc portée sur ce secteur. Les actions se sont déclinées en trois axes : inventaire, conservation et sensibilisation. Les inventaires se sont déroulés la journée et consistaient à prospecter les bâtiments agricoles (corps de fermes, granges, anciennes stabulations etc.) à la recherche d'individus ou de guano (déjections de chauves-souris). Ces prospections ont eu lieu durant les mois de juin et juillet 2020, correspondant à la période de mise bas et d'élevage des jeunes chez les chauves-souris. 54 fermes ont ainsi été visitées ! Parmi ces fermes, 13 ont été sélectionnées pour mettre en place un observatoire acoustique (passive recorder). Les inventaires et l'étude acoustique ont ainsi permis de recenser près de 15 espèces différentes, soit 65% du cortège d'espèces présentes en Deux-Sèvres !

Les résultats obtenus sont très encourageants et soulignent l'importance du bocage et du contexte agricole pour l'activité de chasse et le déplacement de nombreuses espèces de chauves-souris et pas uniquement les espèces typiquement bocagères. La préservation du bocage, du réseau de haies et des bâtiments associés est donc primordiale pour la conservation de ces espèces protégées.

Grâce à ces visites dans les fermes, 12 exploitants agricoles ont rejoint le réseau « Refuge pour les chauves-souris » et se sont donc engagés dans la préservation et la conservation de ces mammifères fascinants. Une plaquette, une vidéo et un article de presse ont également permis de communiquer sur ce programme et de recevoir des sollicitations de particuliers pour signaler la présence de chauves-souris au sein de leur habitation et/ou intégrer le réseau « Refuge pour les chauves-souris ».

La deuxième phase du programme a lieu en 2021 et suit les mêmes objectifs et actions, mais cette fois sur le secteur bocager de la Gâtine et du Bressuirais. [Une vidéo](#) a été produite par Manon Béréhouc afin de présenter le projet et les premiers résultats. Cette vidéo est accessible sur la page Youtube de l'association. Ce programme est réalisé en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Département des Deux-Sèvres et la Fondation Nature et Découvertes.

Myriam MOUNAIM, Deux-Sèvres Nature Environnement

William Sturgell - Pixabay



Le Parc national du Mercantour et la Communauté de communes Alpes d'Azur s'engagent pour les chauves-souris



Partenaires de longue date pour la préservation des chauves-souris de la haute vallée du Var (Alpes-Maritimes), le **Parc national du Mercantour** et la **Communauté de communes Alpes d'Azur** assurent de concert les **suivis des populations de chauves-souris** sur ce territoire situé à la fois en **site Natura 2000** et en **aire d'adhésion du Parc**.

Le territoire est également inclus dans la 3^{ème} **Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)** de France, labellisée en 2019 grâce à leurs efforts commun pour la préservation de la biodiversité nocturne et la réduction de la pollution lumineuse aux côtés du Département des Alpes-Maritimes et du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Désireux d'assurer une meilleure **concertation avec les propriétaires** accueillant des colonies de chauves-souris, les deux partenaires ont décidé de **porter en commun l'opération Refuges pour les chauves-souris**.

En plus du modèle de convention rédigé en 2020, le panneau destiné aux propriétaires signataires a été adapté avec la mise en valeur de **l'espèce phare du territoire en gîte bâti : le Petit rhinolophe**. Plusieurs propriétaires publics (communes, département) et privés ont été identifiés pour signer les premières conventions, prévues à partir de 2021-2022.

En lien avec l'opération Refuge pour les chauves-souris, une **étude d'expertise des gîtes bâtis est lancée en 2021 sur les sites Natura 2000 gérés par la Communauté de communes Alpes d'Azur**, afin d'assurer leur conservation ou de favoriser leur potentiel d'accueil. Des fiches techniques seront rédigées pour analyser les gîtes et les aménagements à y réaliser : descriptif technique du bâti (caractéristiques écologiques, état, accès...), qualité de l'habitat environnant (y compris continuité écologique et corridors sombres pour le Petit rhinolophe, espèce très lucifuge), mais aussi faisabilité (estimation financière, possibilité de contrat Natura 2000 ou autre cadre d'intervention)...

Cette étude se veut complémentaire à celle actuellement menée par le Parc national du Mercantour dans le cadre du **projet thématique BIODIV'CONNECT** en faveur de la protection des espèces et des écosystèmes à travers la connaissance et l'amélioration des connectivités écologiques transalpines. Pour le Parc national il s'agit en particulier de **réaliser un état des lieux des connaissances** sur les Chiroptères

acquises à l'échelle de l'ensemble de son territoire et d'**étudier les ruptures de continuité dans la trame noire** (corridors nocturnes sans pollution lumineuse), en particulier dans l'environnement plus anthropisé des gîtes bâtis.

Ces expertises permettront d'enrichir le dialogue destiné à **initier un réseau local de Refuges pour les chauves-souris** en proposant aux propriétaires des **moyens concrets de préservation de leur bien** en faveur des chauves-souris. Les premières briques de ces projets sont déjà solidement posées, rendez-vous l'année prochaine pour un retour sur leurs avancées !

Iris SILVEIRA, Animatrice Natura 2000 Communauté de communes Alpes d'Azur
(natura2000@alpesdazur.fr)





Des aménagements pour les chauves-souris



Pas de « Focus sur un Refuge » dans ce numéro mais une nouvelle rubrique « Aménagements » pour vous faire découvrir l'ingéniosité et le savoir-faire de notre réseau. Nous avons à cœur de montrer que la cohabitation avec les chauves-souris est possible et enrichissante, même si elle demande parfois quelques petits ajustements pour le bien-être de tous.

Pour ce premier dossier, ce sont nos amis de Picardie et du Limousin qui nous partagent leurs dernières expériences d'aménagements chez des propriétaires de « Refuges pour les chauves-souris ».

Aménagement d'une bâche « trampoline » par Picardie Nature

En 2020, l'équipe de Faune et bâti de Picardie Nature a reçu un SOS d'une Maison pour assistantes maternelles. Une maternité de petits rhinolophes est installée dans une des dépendances. La problématique était double : les assistantes avaient très peur des chauves-souris et le guano tombait sur les poussettes et autres matériels destinés aux enfants.

Après une visite sur place, les craintes des assistantes ont été apaisées et un aménagement à installer en période hivernale est proposé à la propriétaire des lieux, qui accepte chaleureusement et signe la convention « Refuge pour les chauves-souris ».

Quelques mois plus tard, des membres de Faune et Bâti sont retournés sur site pour installer l'aménagement. Il s'agit d'une bâche « trampoline », c'est-à-dire suspendue par des cordes et des mousquetons au dessus de la maternité pour recueillir le guano. Les travaux ont commencé par le déblaiement et le nettoyage du local. Le précieux guano éparpillé est ramassé et servira d'engrais naturel. Ensuite, la phase de perçage commence, puis l'installation de la bâche. L'agencement des lieux a facilité le travail dans le sens où des poutres se trouvaient sur un côté

du local. Les cordes ont donc été facilement installées. La seule spécificité était de tendre la bâche au dessus du néon et de veiller à ce qu'elle ne tombe pas dessus. Après quelques efforts, la bâche est bien installée ! Les mousquetons permettront de décrocher plus facilement la bâche pour récolter le guano accumulé.

Cette simple installation assure l'accès au local de stockage par les humains et par les chauves-souris, tout en facilitant la récolte du guano, et ainsi permettre la cohabitation avec la quinzaine de femelles présentes avec leur jeune en période estivale.

Un panneau informatif a été installé à l'entrée du local pour expliquer la présence des chauves-souris tout en précisant la discrétion nécessaire en venant chercher le matériel. Cette maternité sera suivie tous les ans, pour compter les effectifs, mais aussi pour nettoyer la bâche et s'assurer d'une bonne cohabitation.

A chaque problème sa solution !

Ludivine LEITE, Picardie Nature

© Photos Ludivine Leite



Aménagement d'un gîte « sandwich » par Picardie Nature

Toujours après un SOS en 2020, l'équipe de Faune et Bâti de Picardie Nature est sollicitée pour un problème de cohabitation chez des particuliers. Une maternité de sérotines communes a trouvé refuge dans le grenier d'une habitation. La présence des animaux inquiétait beaucoup les propriétaires, et le guano qui tombait sur les cartons entreposés représentait une gêne. Après un inventaire en sortie de gîte courant mai, l'accès au toit est identifié et 17 adultes sont comptés. Dans le grenier, quelques individus sont observés rassemblés sur le mur et la toiture : il est rare d'observer des petits groupes de Sérotine commune.

La situation est désamorcée et la présence des chauves-souris est finalement acceptée, à condition qu'un aménagement soit réalisé dans le grenier pour inciter les chauves-souris à se concentrer en un même endroit pour réduire la gêne liée au guano et faciliter le nettoyage. Picardie Nature peut réaliser cet aménagement, si les propriétaires s'engagent dans le label Refuge pour les Chauves-souris : accord conclu !

Mars 2021, deux membres de Faune et Bâti se rendent sur place pour réaliser l'aménagement. Le propriétaire de la maison prend part activement au chantier ! Le trio réalise alors deux gîtes « sandwich ». Les sérotines aimant la promiscuité, l'idée est de leur offrir un espace réduit où elles pourront se faufiler et se regrouper ensemble, à l'instar du fromage entre deux tranches de pain. Une petite gouttière est également installée de biais sous du gîte pour recueillir le guano.

Là encore, cette maternité Refuge sera suivie tous les ans pour s'assurer de l'efficacité de l'installation et donc de la bonne cohabitation.

Ludivine LEITE, Picardie Nature



Sérotines communes © Gwenaëlle Hurphy



© Sophie Declercq



Sérotine commune © Ludovic Jouve

Aménagement d'un faux-plafond par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

Direction le Limousin maintenant, où on dénombrait en décembre 2020 31 signataires d'un refuge pour les chauves-souris, dont 9 en Corrèze, 10 en Creuse et 12 en Haute-Vienne. La quasi-totalité des refuges sont occupés par des chauves-souris.

Des travaux de création d'un faux-plafond dans une grange d'un signataire corrézien ont débuté il y a trois ans. La continuité de ces travaux avait été programmée en 2020. Le chantier n'a pas pu avoir lieu en 2020 suite aux mesures sanitaires, ce dernier a donc été reporté les 27 et 28 février 2021.

Lors de ce chantier, des bénévoles ont été sollicités afin de construire le faux-plafond pour récupérer le guano et améliorer la cohabitation du propriétaire ainsi que pour fabriquer et mettre en place l'antenne permettant la lecture des individus transpondés chaque été dans le cadre du programme Chiroptères cavernicoles. Cet aménagement illustre le lien entre l'action de l'opération des refuges à chauves-souris, la protection des gîtes dans des bâtiments et les suivis scientifiques tels que le programme Chiroptères cavernicoles.

Manon DEVAUD, GMHL



Figure 1. Grange après les travaux de 2016 © GMHL



Figure 2. Grange après les travaux de 2021, le faux-plafond est terminé et l'antenne dans le cadre du programme Chiroptères cavernicoles est installée (cadre blanc sur la photo) © GMHL



Figure 3. Colonie présente de Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées sous les combles de la grange © Maxime Leutchmann

Du concret

Un bébé chauve-souris hors du gîte ? Pas de panique !

L'été arrive, et les naissances des chauves-souris ont déjà commencé. Les nouveau-nés ne seront pas capables de voler avant plusieurs semaines et en attendant, il arrive qu'un jeune tombe de son gîte et ne puisse pas y retourner... Ainsi, si vous trouvez une petite chauve-souris en juin ou en juillet, de la taille d'une pièce de monnaie, rose/gris, sans poils ou avec un petit duvet, il s'agit d'un juvénile.

Levez la tête et cherchez où gîte la colonie ! Généralement, le gîte est situé juste en aplomb du lieu de découverte, et on peut y voir quelques crottes. Une fois l'accès au gîte bien identifié, déposez le juvénile au plus proche du trou d'accès – il rejoindra de lui-même sa colonie.

Si vous ne pouvez pas mettre en œuvre cette technique, équipez-vous de gants et récupérez le bébé chauve-souris pour le mettre en sécurité dans une boîte (type boîte à chaussures) et gardez la chauve-souris au chaud ou avec une bouillote sous la boîte.

Au crépuscule, disposez dans un plat à rebords hauts un verre retourné sur lequel vous aurez enfilé une chaussette. Installez ce dispositif sur un balcon ou sur le rebord d'une fenêtre au premier étage si possible, hors de portée des chats et à proximité du lieu de découverte. Posez le juvénile sur la chaussette. Sa mère viendra le chercher à la nuit tombée. S'il est toujours présent le lendemain, contactez le [réseau local](#).



© Muséum de Bourges

Texte adapté de « Vous avez trouvé une chauve-souris ? voici les bons réflexes à adopter », Amélie Chrétien, Muséum de Bourges – [L'Arche des Chiros n°6](#).

Le gîte artificiel à chauves-souris

Vous vous demandez s'il serait judicieux de poser un gîte artificiel à chauves-souris, voire même vous envisagez d'en construire un vous-même ? Vous vous demandez où le placer pour maximiser les chances qu'il soit utilisé ? Le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace, avec le soutien de la SFEPM, a créé une nouvelle plaquette d'informations sur la thématique des gîtes artificiels à chauves-souris. [Découvrez-la ici](#).



Questions,
photographies,
contributions...
écrivez-nous !

Contact : contact@sfepm.org
Tél : 02.48.70.40.03

Retrouvez l'Opération Refuge
pour les chauves-souris
sur www.sfepm.org

18^{èmes} Rencontres Nationales Chauves-souris

Les 18^{èmes} Rencontres Nationales Chauves-souris, qui devaient initialement se tenir en 2020, ont eu lieu pour la première fois sous un format webinaire. Si vous les avez manquées, vous pouvez retrouver les rediffusions des interventions et tables rondes sur les chaînes youtube de la [SFEPM](#) et du [Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges](#).

Compteur Refuges
1539

Juin 2021

Responsable de la publication : Christian ARTHUR, Président de la SFEPM

Responsable de la rédaction : Fanny PAPERIN

Conception graphique et réalisation : Dominique PAIN

Photo de couverture : Pipistrelle commune - Ludovic JOUVE